

Madame Marguerite MOREAU
Direction Départementale des Finances
Publiques des Yvelines
Division Domaine
16, avenue de Saint Cloud
78000 VERSAILLES

Aubergenville, le **27 JUIN 2025**

Nos Réf. : GPSEO/2025/22529
Direction générale adjointe aménagement du territoire
Direction de l'aménagement – service foncier et immobilier
Dossier suivi par : Sarah PIECQ
Contact : sarah.piecq@gpseo.fr – foncier@gpseo.fr

Objet : Réponse à l'offre de cession des parcelles cadastrées section AP n°529 et AP n°530 situées aux Sablons Sud à Andrésy (78570)

Madame,

Nous faisons suite à votre courrier du 04 juin 2025 par lequel votre administration nous propose la rétrocession des parcelles cadastrées AP n°529 et AP n°530 situées aux Sablons Sud à Andrésy à l'euro symbolique.

Les parcelles précitées, d'une superficie d'environ 479 m² et 61 m², sont pleinement accessibles au public et constituent aujourd'hui une portion de l'espace public à usage de voirie et d'accessoire de voirie.

La Communauté urbaine est compétente en matière d'aménagement de l'espace communautaire et notamment de création, d'aménagement et d'entretien de la voirie, conformément à l'article L.5215-20 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'exercice de la compétence plein et entier par la Communauté urbaine est intervenu le 1^{er} janvier 2017. Cet exercice a emporté le transfert de l'affectation des voies concernées à la Communauté urbaine à cette date.

Par la présente, nous vous confirmons notre accord pour cette rétrocession aux conditions sus-énoncées.

Cette acquisition sera inscrite au prochain Bureau communautaire, la Communauté urbaine entamera les démarches pour finaliser la vente dans les meilleurs délais.

Les services de la Communauté urbaine restent à votre disposition pour toute question ou complément sur ce dossier.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,



Evelyn PLACET
Conseillère déléguée au foncier